

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 16 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 9 Juillet 2024

Présents : Mmes BAILLEUL - CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, DUPONT, LEVEL

Absente excusée : Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 36 :

Remboursement frais de personnel

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien de la station d'épuration est effectué par l'agent communal.

Il précise que les frais de personnel mis à disposition ont été estimés à 4850 euros lors du vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6215 du budget assainissement pour un montant de 4850 € correspondant à ces frais de personnel.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ